



## Conditions d'obtention de la garantie TYRElife™ pour les pneus achetés à partir du 01.03.2021.

### Sommaire

1. QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE GRATUITE DES PNEUS TYRElife™? .....	2
2. COMMENT PUIS-JE INSCRIRE MES PNEUS POUR TYRElife™? .....	2
3. ÉTENDUE DE LA GARANTIE TYRElife™ .....	4
4. COMMENT SIGNALER UN PNEU ENDOMMAGÉ .....	4
5. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA GARANTIE TYRElife™ .....	5
6. CONTACT .....	5

Dans ce qui suit, l'acheteur est directement adressé ("vous", "votre", etc.) ou désigné par le terme "acheteur".

## **1. QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE GRATUITE DES PNEUS TYRElife™ ?**

1.2 En achetant au moins deux pneus ou roues complètes PIRELLI éligibles à la garantie (voir clause 1.5.) de la gamme de produits PIRELLI pour voitures, SUV ou fourgonnettes, vous pouvez bénéficier toute l'année de la garantie sur les pneus TYRElife™. PIRELLI propose la garantie TYRElife™ pour les pneus montés sur les véhicules immatriculés au nom de consommateurs ou d'entreprises qui ont un maximum de 30 véhicules dans leur flotte. Les droits de TYRElife™ ne sont pas transférables.

1.3 Les pneus doivent être achetés chez un revendeur participant suisse et doivent être des pneus neufs. Les pneus neufs sont des pneus qui n'ont pas encore roulé. On entend par distributeur les vendeurs de pneus commercialement actifs et un achat pour lequel une facture a été émise. Un aperçu des concessionnaires participants suisses est disponible à tout moment via votre compte Pirelli ([My.Pirelli.com](https://my.pirelli.com), "Mon TYRElife"), sur [www.pirelli.ch/tyrelife-fr](https://www.pirelli.ch/tyrelife-fr) ou dans la [recherche de concessionnaires](#) (sélectionnez TYRElife™ dans la "recherche avancée").

1.4 Afin de vérifier votre inscription, une copie complète de la facture d'achat est requise, indiquant toutes les informations que vous devez fournir lors de l'inscription : nom du concessionnaire, numéro de la facture, date de la facture, montant de l'achat des pneus, profil et dimension des pneus ainsi que le nombre de pneus achetés. Vous pouvez télécharger cette copie de facture lors de la procédure d'inscription ou la soumettre par courrier. Si vous envoyez la facture par la poste : veuillez vous assurer que le nom qui figure sur la facture correspond bien au nom que vous avez fourni lors de l'inscription. Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas attribuer correctement votre facture. L'envoi d'une facture sans inscription préalable ne compte pas comme une inscription et ne sera pas pris en compte.

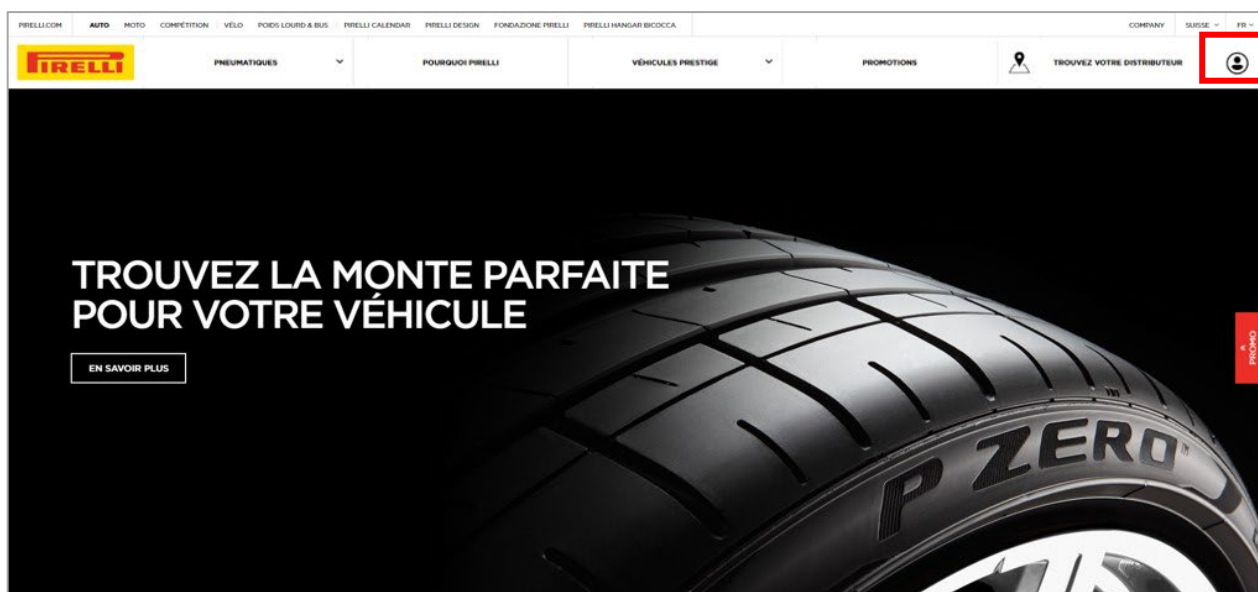
1.5 Les pneus neufs suivants sont éligibles à la garantie TYRElife™ :

- Pneus hiver/roues complètes hiver à partir de 16 pouces
- Pneus été/roues complètes été à partir de 16 pouces
- Pneus toutes saisons / roues complètes toutes saisons à partir de 16 pouces
- Sont exclus les pneus PIRELLI Motorsport.
- Sont exclus les pneus qui ont été montés sur le véhicule lors de sa livraison à l'état neuf (pneus d'origine).
- Sont exclus les pneus achetés à l'étranger ou chez un revendeur qui ne fait pas partie du réseau participant suisse.

## **2. COMMENT PUIS-JE INSCRIRE MES PNEUS POUR TYRElife™ ?**

### **2.2 ÉTAPE 1 : Créer un compte Pirelli**

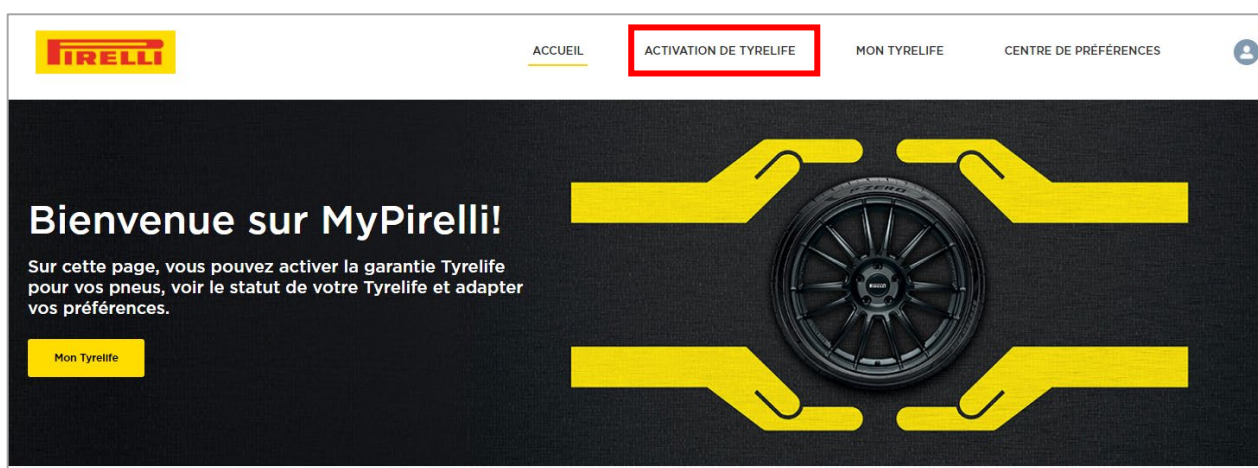
Pour inscrire vos pneus à la garantie des pneus, vous devez disposer d'un compte PIRELLI. Vous pouvez en créer un en allant sur [My.Pirelli.com](https://my.pirelli.com) et en cliquant sur le bouton "Inscrivez-vous maintenant" ou en allant sur [www.pirelli.ch](https://www.pirelli.ch) et en cliquant sur l'icône de la personne. Pour créer un compte Pirelli, entrez votre nom, prénom et votre adresse e-mail.



Vous recevrez ensuite un e-mail pour confirmer votre adresse électronique. Pour ce faire, cliquez sur le bouton "Confirmer l'adresse e-mail". Enfin, il vous sera demandé d'entrer un mot de passe et vous serez redirigé vers votre page d'accueil personnelle "[My.Pirelli.com](https://www.pirelli.com)". Avec votre adresse e-mail et votre mot de passe, vous pouvez vous connecter à votre compte Pirelli à tout moment pour activer TYRElife™ pour l'achat de nouveaux pneus et pour vérifier le statut de votre garantie.

### 2.3 ÉTAPE 2 : Enregistrer les pneus Pirelli pour TYRElife™.

Dans votre compte Pirelli, allez à la section "Activation de TYRElife".



L'inscription à la garantie des pneus TYRElife™ s'effectue exclusivement en ligne dans votre compte Pirelli ([My.Pirelli.com](https://www.pirelli.com)) sous la rubrique " Activation de TYRElife " par l'acheteur et nécessite le téléchargement de la facture du pneu dans les trois mois suivant la date d'achat du pneu. La date déterminante est la date d'enregistrement électronique, attestée par l'envoi automatique de la confirmation de réception par courrier électronique à l'acheteur. Seuls les documents complets peuvent être pris en considération. Lors de la procédure d'enregistrement sur TYRElife™, il vous sera demandé de fournir des informations sur les pneus achetés et le véhicule sur lequel ces pneus ont été montés. Ces informations, marquées d'un \*, sont nécessaires pour traiter un cas de sinistre ultérieur et sont donc obligatoires. Toute information incomplète ou incorrecte annulera la garantie de TYRElife™.

### 3. ÉTENDUE DE LA GARANTIE TYRELIFE™

3.2 Après l'activation réussie de la garantie des pneus (la confirmation électronique de l'activation avec votre code individuel TYRElife™ est déterminante, prouvée par l'envoi automatique du courriel d'activation à l'acheteur), TYRElife™ est valable pendant 24 mois à compter de la date d'achat.

3.3 TYRElife™ couvre les dommages causés par des trottoirs, des coupures et des perforations provoquées par des corps étrangers (clous, débris, etc.) et les dommages au pneu causés par un incendie sur le véhicule, à condition que ces dommages n'aient pas été causés intentionnellement par vous ou par un tiers.

Dans ce cas, Pirelli fournira gratuitement un nouveau pneu et prendra en charge les frais de montage jusqu'à 30 CHF (hors TVA).

Les cas de sinistre doivent être traités par un concessionnaire participant suisse. Des explications sur le traitement des sinistres sont fournies à la section 4.

3.4 Les remboursements sont généralement exclus. Par exemple, des réparations de pneus, des dommages subséquents survenus lorsque le pneu a été endommagé, ou des pneus que vous avez achetés vous-même en cas de dommage au lieu de suivre la procédure prévue.

- Le droit à TYRElife™ ne s'applique pas si le dommage survient avant l'enregistrement.
- Le droit à TYRElife™ cesse si la profondeur de la bande de roulement est inférieure à 4 mm le jour du sinistre.
- Le droit à TYRElife™ ne s'applique pas si le remplacement a eu lieu à l'étranger ou chez un revendeur qui ne fait pas partie du réseau participant suisse.
- La demande de sinistre TYRElife™ devient caduque en cas de dommages causés au pneu par un mauvais stockage ou un montage inadéquat.
- La demande de sinistre ne concerne que le pneu, la jante étant exclue du règlement de la demande.

3.5 En cas d'endommagement des pneus, il peut être conseillé de changer tous les pneus afin de se conformer aux recommandations du constructeur automobile et de prévenir les dommages aux différentiels si la profondeur des profils descend en dessous des limites inférieures. Toutefois, la garantie TYRElife™ ne s'applique toujours que au(x) pneu(s) endommagé(s).

### 4. COMMENT SIGNALER UN PNEU ENDOMMAGÉ

#### 4.2 ÉTAPE 1 : Contactez un concessionnaire participant près de chez vous

Tout d'abord, connectez-vous à votre compte Pirelli ([My.Pirelli.com](https://www.pirelli.com)) et allez dans la section "Mon TYRElife". Sélectionnez le véhicule dont le pneu est défectueux et notez le Code TYRElife™ et le PIN TYRElife™.

Ensuite, contactez un revendeur participant et communiquez-lui le code TYRElife™ et le PIN TYRElife™ des pneus.

ACCUEIL ACTIVATION DE TYRELIFE **MON TYRELIFE** CENTRE DE PRÉFÉRENCES

**RECHERCHE DE REVENDEURS**  
Trouvez un revendeur participant près de chez vous  
Cliquez ici

**DÉTAILS SUR TYRELIFE**  
Protégez vos pneus  
Plus d'informations

Sur cette page, vous trouverez toutes vos inscriptions Tyrelife. S'il n'y a pas encore d'inscription, vous pouvez enregistrer vos pneus en cliquant sur le lien suivant : [ACTIVATION DE TYRELIFE](#)

## MES INSCRIPTIONS TYRELIFE

Un aperçu des concessionnaires participants suisses est disponible à tout moment via votre compte Pirelli ([My.Pirelli.com](#), "Mon TYRElife"), sur [www.pirelli.ch/tyrelife-fr](#), rubrique TYRElife™ ou dans la [recherche de concessionnaires](#) (sélectionnez TYRElife™ dans la "recherche avancée").

### 4.3 ÉTAPE 2 : Traitement de la demande

À partir de là, votre revendeur prend le relais : à l'aide du TYRElife™ Code et du code PIN TYRElife™, le revendeur enregistre une déclaration de sinistre pour votre (vos) pneu(s) endommagé(s). Une fois cela fait, vous serez informé par courrier électronique.

### 4.4 ÉTAPE 3 : Livraison et montage du pneu de remplacement

Pirelli livrera immédiatement le pneu de remplacement au concessionnaire, le pneu de remplacement sera monté et vous pourrez reprendre la route. Les frais de montage seront pris en charge par Pirelli. Pour plus de détails sur le service TYRElife™, veuillez-vous référer à la section 3.

## 5. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA GARANTIE TYRElife™

5.2 Pirelli se réserve le droit d'inspecter le pneu endommagé dans un délai de deux semaines.

5.3 Le programme de garantie TYRElife™ peut être modifié ou supprimé en tout ou en partie pour l'avenir. Ces changements seraient annoncés sur Internet, sur le site TYRElife™ [www.pirelli.ch/tyrelife-fr](#). Les garanties déjà enregistrées ne seront bien sûr pas affectées par ces changements ou par l'arrêt du programme de garantie TYRElife™.

5.4 La garantie TYRElife™ n'est pas transférable, par exemple lors de la vente de votre véhicule, y compris les pneus que vous avez enregistrés.

5.5 Les employés de Pirelli et les membres de leur famille sont exclus de la participation

5.6 Les pneus PIRELLI issus d'accords de partenariat à conditions spéciales sont exclus

5.7 Les concessionnaires PIRELLI et leurs véhicules de société sont exclus de la participation.

5.8 Le recours judiciaire est exclu

## 6. CONTACT

7. Si vous avez des questions sur la garantie des pneus TYRElife™, vous pouvez nous contacter à l'adresse [tyrelife@pirelli.ch](mailto:tyrelife@pirelli.ch).